

BREVES : 36 DERNIERES

Mars 2024

EDITO

Le 7 mars, l'Assemblée Départementale a réuni 96 adhérents. Nous avons également reçu 13 invités venus des autres groupes ANR de la région Centre Val de Loire. Cela démontre, une fois encore, tout l'intérêt que vous portez à notre association. C'est aussi, pour l'ensemble du bureau, du comité et des bénévoles, une réelle fierté.

Avec le printemps, tout redémarre, les arbres refleurissent, les jours rallongent et les activités repartent de plus belle. Certaines d'entre elles atteignent des participations records, comme cette belle journée de sortie champêtre à Aigurande que le mauvais temps n'a pas réussi à gâcher.

Bientôt ce sera au Menoux, autre site d'exception de l'Indre, que nous irons marcher, déjeuner et visiter ce qui en fait un lieu mondialement connu.

Comme vous le voyez, notre ANR continue à bien vivre dans ce monde où les inquiétudes ne cessent de grandir. Vous pouvez l'aider à grandir encore, il suffit pour cela d'en parler autour de vous : famille, parents, voisins... peuvent nous rejoindre sous la seule condition d'être retraités ou pré-retraités. Le « bouche à oreille » est bien connu pour être un outil de communication très efficace en la matière.

Guy MARTINEZ

CALENDRIER DES MARCHES DU MARDI :

- Les mardis 26 mars et 02, 09, 16, 23 et 30 Avril 2024 départ du carrefour des **DRUIDES** à 14h15.
- Les mardis 07, 14 et 21 mai 2024 départ de **NOTRE DAME du CHÊNE** à 14h15.
- Les mardis 28 mai et 04 juin 2024 départ du **carrefour Robinson** à 14h15.

LES SORTIES CHAMPETRES :

Le Menoux le 6 juin.

Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes (église) :

- Parcours de 13kms à 8h30
- Parcours de 8 kms à 9h30
- Parcours de 4 kms à 10h30

Repas au restaurant « le Petit Roy ». Repas 26,00€ par personne. Inscription avant le **30 mai dernier délai** avec le coupon joint.

LA FERME DE L'AGE :

Une deuxième visite de la ferme de l'âge est programmée le mardi 4 juin de 10h00 à 12h00. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant avec le coupon joint. Au-delà de 25 inscrits, une autre visite sera organisée. Le rendez-vous est fixé à 9h45 sur le parking de l'église de Diors.

LA JOURNEE DE LA ROSE : 11 JUILLET.

Belle journée en perspective en Anjou à Doué la Fontaine pour la fête de la rose. « La fête aux 100 000 roses ». Cette année, ces journées ont pour thème : les jeux olympiques (on se demande pourquoi).

Le programme de la journée :

- Rendez-vous à 6h15 sur le parking du stade Gaston Petit pour un départ à 6h30 pour les fameuses arènes et leurs caves troglodytiques de Doué la Fontaine. Arrivée à 9h30.
- Diverses animations sont prévues comme l'entretien des rosiers, décorations florales, musique...
- Déjeuner sur place à 12h00 (heure à confirmer).
- 14h30 départ pour le vignoble de l'Ecasserie à Champ sur Layon. Visite des caves et dégustations.
- Départ à 16h30 pour une arrivée prévue à 20h00.

Tarifs tout compris* : 62,00€ pour adultes, 56,00€ pour enfants de 12 à 16 ans et 47,00€ pour enfants de moins de 12 ans. Inscription avec le coupon joint avant le 21 juin.

(*) *transport, billetterie, repas.*

JOURNEES INTER-GROUPE (36-24) :

Durant le week-end du 31 mai au 2 juin nous allons recevoir des adhérents du groupe ANR 24. Un programme très riche a été préparé pour relever le défi qu'ils nous ont lancé l'an dernier à Bergerac. Le programme :

- Vendredi 31 mai midi : pique-nique (*chacun apporte son repas*) dans le cloître des Cordeliers. L'accès à la cour des Cordeliers sera possible à partir de 11h30,
Vendredi après-midi : visite de Châteauroux, Belle-Isle Déols, écoparc des Chenevières (6,8 ou 10kms),
- Samedi 1^{er} juin : visite du vieux Châteauroux, Balsan, Prairie. (8 à 10kms),
Samedi midi : repas à la Guinguette de Belle-Isle,
Samedi après-midi : randonnée en forêt (8 ou 10kms)
- Dimanche 2 juin matin : direction Baraize, plage de Montcocu au restaurant, point de rendez-vous pour une petite randonnée (2kms). Départ à 9h15 arrivée 9h45 pour une visite surprise (5,00€/personne). *Merci à ceux qui connaissent la surprise de faire en sorte que ça reste une surprise.*

Toutes les randonnées prévues dans ce programme sont, évidemment, soumises aux caprices de la météo et au bon-vouloir de chacun.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux tout ce programme, ceux qui ont une adresse de courrier électronique peuvent utiliser les coupons-réponses dédiés à la rencontre « inter-groupe » joints à cet envoi. Pour les autres, **inscrivez-vous dès réception de ce bulletin** en téléphonant à la permanence (02-54-27-62-64) les fiches d'inscriptions vous seront envoyées. **ATTENTION : il est très important de respecter la date butoir pour vous inscrire : au-delà nous ne pourrions plus prendre votre inscription.**

FORMATIONS INFORMATIQUES :

Les formations informatiques, très appréciées par tous ceux qui ont suivi les premiers ateliers dispensés par la BGE vont reprendre incessamment aux mêmes conditions. De nouveaux ateliers vont vous être proposés élargis, cette fois, à l'usage des tablettes et des smartphones.

LE BUREAU DE L'ANR :

Comme tout en ce bas monde, notre bureau n° 4 de la maison des associations avait grand besoin d'un sérieux ravalement. Hé oui ! avec le temps rien ne s'arrange ! il est, aujourd'hui en cours de rénovation. Finies les tapisseries qui se décollent, les peintures défraîchies, les rallonges électriques qui courent partout par manque de prises. Aujourd'hui, nous « squattons » le bureau d'à côté, façon « camping », mais dans quelques jours nous pourrons réintégrer nos locaux et reprendre nos activités dans de bonnes conditions.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU :

Le règlement intérieur de l'ANR prévoit qu'après chaque Assemblée Départementale durant laquelle les membres du bureau ont été approuvés par le vote des adhérents, une réunion du comité soit organisée pour confirmer la composition du bureau.

Cette année, il s'agissait, tout d'abord, de confirmer la cooptation de Patricia et de Madeleine au sein du comité. Vous retrouverez Madeleine à l'accueil de la permanence du mardi après-midi en alternance avec Sylviane. Quant à Patricia, elle devient la secrétaire de notre groupe.

Cette réunion avait, également, pour objectif de procéder à l'élection d'un nouveau président suite à l'annonce en AD qu'à la fin de mon mandat en cours, je n'envisageais pas d'être candidat à ma réélection. A cette décision, annoncée de longue date, aucune candidature ne s'est déclarée jusqu'à la réunion du comité du 22 mars. Lors de cette réunion, conscient des difficultés qu'aurait rencontré notre groupe, Jean-Paul TISSIER s'est déclaré candidat pour assurer un intérim d'un an sur ce poste. Il a été élu à l'unanimité du comité. Nous lui adressons nos félicitations et un grand merci pour son engagement.

BON A SAVOIR :

Le 1er avril prochain sonnera la fin de la fameuse carte verte apposée sur le pare-brise. Cette mesure devrait notamment permettre de débusquer davantage de conducteurs non assurés.

Attention, ce n'est pas un poisson d'avril : **c'est bien en date du 1er avril prochain, que la carte verte va officiellement disparaître des véhicules français immatriculés**, y compris les motos (mais pas pour les trottinettes électriques pour qui la vignette apposée et l'attestation demeurent obligatoires). Cette carte verte sera donc dès cette date du 1er avril 2024 remplacée par le Fichier des Véhicules Assurés (FVA), auquel les forces de l'ordre ont déjà accès depuis 2019, rappelle à ce propos le site comparateur d'assurances (lesfurets.com). Concrètement, l'assuré n'a aucune démarche à accomplir, puisqu'en cas de contrôle, les agents assermentés pourront accéder au dit fichier et ainsi consulter toutes les informations sur l'assurance du véhicule concerné. Autrement dit, **à partir du 1er avril 2024, en cas de vérification il n'y aura pas de document spécifique à présenter aux policiers ou gendarmes**. A noter que si votre assurance n'apparaissait pas dans ce fichier et que vous étiez verbalisé à tort pour défaut d'assurance, vous avez alors 45 jours pour contester, par courrier postal ou en ligne, auprès de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).